

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 13.05.2024

Identification du produit :

Nom commercial **EJOT Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000)**
Usage **Mortier composite pour ancrages et fixages**

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Debrunner Koenig Management AG
Ghürststrasse 15
CH-5742 Kölliken
Tel: 058 235 09 00

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 15 VOC 0 % Comp. A
VOC 0 % Comp. B

Page de garde élaborée le : 13.05.2024

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

UFI: D0RK-8TG4-2V80-JXMX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

Utilisations déconseillées

sans limitation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EJOT SORMAT Oy
Rue: Vähäkorventie 10
Lieu: FIN-21250 Masku
Téléphone: +358 207 940 200
e-mail: infoFI@ejot.com
Internet: www.sormat.com
Service responsable: technicalsupportFI@ejot.com

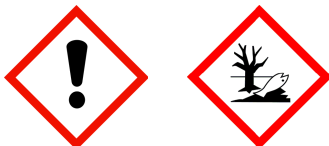
1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Zürich: En cas d'urgence: 145 (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane;
1,6-hexanediol diglycidyl éther

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 2 de 12

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

CAS n° 1675-54-3: résultat non concluant (liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ED) de l'ECHA)

Les personnes présentant des réactions allergiques aux époxydes devraient éviter le contact. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane			30 - < 60 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther			10 - < 15 %
	618-939-5		01-2119463471-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1675-54-3	216-823-5	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	30 - < 60 %
	dermique: DL50 = 23000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 15000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
933999-84-9	618-939-5	1,6-hexanediol diglycidyl éther	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3010 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement
(UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 3 de 12

consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 4 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Conserver le récipient bien fermé.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

- Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes
- Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- température de stockage: 5 - 35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,57 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,44 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,0 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,0226 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,29 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,27 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,0 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,0136 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	5,29 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,0136 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther	
Eau douce		0,0115 mg/l
Eau de mer		0,00115 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,283 mg/kg
Sédiment marin		0,283 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ce mélange contient du quartz (charge inorganique), qui est fermement liée dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte que le risque d'inhalation de poussière est exclu. Les valeurs limites d'exposition pour la poussière respirable ne sont pas pertinentes pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Portez des lunettes de protection.

Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)
 Temps de pénétration: > 480 min
 Epaisseur du matériau des gants: 0,7 mm
 normes DIN/EN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (pâteux)
Couleur:	beige clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 6 de 12

Inflammabilité:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,45 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non applicable
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant (oxydant).

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 7 de 12

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane				
	orale	DL50 mg/kg 15000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 23000	Lapin		
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther				
	orale	DL50 mg/kg 3010	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg > 2000	Rat		OCDE 402

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane; 1,6-hexanediol diglycidyl éther)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS n° 1675-54-3: résultat non concluant (liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ED) de l'ECHA)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1.8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 47 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther			
	OCDE 301D	71 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther	0,822

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
933999-84-9	1,6-hexanediol diglycidyl éther	3,57		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 9 de 12

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (résines époxy)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Autres informations utiles (Transport terrestre)

No dangerous goods in packaging until 5 kg according special instruction 375 ADR/RID

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (résines époxy)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Code de classement: M7
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

No dangerous goods in packaging until 5 kg according special instruction 375 ADN

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

No dangerous goods in packaging until 5kg according 2.10.2.7 IMDG Code

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

Fiche de données de sécuritéconforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement
(UE)2020/878 de la commission)**Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A**

Date de révision: 12.10.2023

Page 11 de 12

Autres informations utiles (Transport aérien)

No dangerous goods in packaging until 5 kg according A197 IATA-DGA

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV):

0 g/L

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. A

Date de révision: 12.10.2023

Page 12 de 12

DMEL: Derived Minimal Effect level
 DNEL: Derived No Effect Level
 EC50: Effective concentration, 50%
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 IC50: Inhibitory concentration, 50%
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT: persistent, bioaccumulative and toxic
 vPvB: very persistent and very bioaccumulative
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
 VOC: Volatile organic compound
 Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
 Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

UFI: D3RK-ST5H-CV8H-6970

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

Utilisations déconseillées

sans limitation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EJOT SORMAT Oy
Rue: Vähäkorventie 10
Lieu: FIN-21250 Masku
Téléphone: +358 207 940 200
e-mail: infoFI@ejot.com
Internet: www.sormat.com
Service responsable: technicalsupportFI@ejot.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Zürich: En cas d'urgence: 145 (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1A; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine;
m-phénylenebis(méthylamine);
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 2 de 14

	des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Contient Amines. Peut produire une réaction allergique.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine			25 - < 35 %
	247-063-2		01-2119560598-25	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317			
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)			1 - < 8 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H318 H317 H412			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			5 - < 10 %
	202-013-9	603-069-00-0	01-2119560597-27	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H302 H315 H319			
104-15-4	Acide p-toluènesulfonique			1 - < 5 %
	203-180-0	016-030-00-2	01-2119538811-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
25513-64-8	247-063-2	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25 - < 35 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
1477-55-0	216-032-5	m-phénylènebis(méthylamine)	1 - < 8 %
		par inhalation: CL50 = 3,89 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 930 mg/kg	
90-72-2	202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	5 - < 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
104-15-4	203-180-0	Acide p-toluènesulfonique	1 - < 5 %
		STOT SE 3; H335: >= 20 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse

Poudre d'extinction

Jet d'eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique

Monoxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement
(UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 4 de 14

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes, Peroxydes organiques

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

température de stockage: 5 - 35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

 conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement
(UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 5 de 14

voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,05 mg/kg p.c./jour
1477-55-0	m-phénylènebis(méthylamine)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,2 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,33 mg/kg p.c./jour
104-15-4	Acide p-toluènesulfonique			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,6 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	53,6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,05 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	
Eau douce		0,102 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,662 mg/kg
Sédiment marin		0,062 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		72 mg/l
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)	
Eau douce		0,094 mg/l
Eau de mer		0,009 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,43 mg/kg
Sédiment marin		0,043 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
104-15-4	Acide p-toluènesulfonique	
Eau douce		0,073 mg/l
Eau de mer		0,0073 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0577 mg/kg
Sédiment marin		0,00577 mg/kg
Sol		0,016 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ce mélange contient du quartz (charge inorganique), qui est fermement liée dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte que le risque d'inhalation de poussière est exclu. Les valeurs limites d'exposition pour la poussière respirable ne sont pas pertinentes pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Portez des lunettes de protection.

Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)
 Temps de pénétration: > 480 min
 Epaisseur du matériau des gants: 0,7 mm
 normes DIN/EN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 7 de 14

applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide (pâteux)
Couleur:	gris / rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,42 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non applicable
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant (oxydant).

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 8 de 14

10.1. Réactivité

voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

voir section 7.2

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1051,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 110,73 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 15,100 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine				
	orale	ATE 500 mg/kg			
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)				
	orale	DL50 930 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 3,89 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine; m-phénylenebis(méthylamine))

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 9 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	43,5	72 h	Selenastrum capricornutum	OCDE 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	10,9	30 d	Danio rerio	OCDE 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,02	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	87,6	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	32,1	72 h	Selenastrum capricornutum	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,2	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	4,7 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine				
		7 %	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	-0,3
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)	0,18
104-15-4	Acide p-toluènesulfonique	0,93

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)	2,69		

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 10 de 14

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3259

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine; m-phénylenebis(méthylamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 11 de 14



Code de classement: C8
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3259

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine; m-phénylenebis(méthylamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8



Code de classement: C8
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3259

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (2,2,4(or 2,4,4)-Trimethylhexane-1,6-diamine; m-Phenylenebis(methylamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3259

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (2,2,4(or 2,4,4)-Trimethylhexane-1,6-diamine; m-Phenylenebis(methylamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 12 de 14

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	5 kg
Passenger LQ:	Y844
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	859
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	863
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV): 0 g/L

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement (UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 13 de 14

Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

IC50: Inhibitory concentration, 50%

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion/Irritation cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 - (règlement
(UE)2020/878 de la commission)

Multifix SE1000 Seismic (585 ml Art.no. 9571001000), Comp. B

Date de révision: 12.10.2023

Page 14 de 14

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)